

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

29

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



▲ La façade du bâtiment du Grand Conseil à laquelle ne manquent que portes et toit.
Voir en page 4.

Métro m2

Le 24 novembre prochain, les Vaudois sont appelés aux urnes pour décider s'ils accordent aux Lausannois le crédit de construction pour un métro reliant Ouchy à Epalinges.

Au Grand Conseil, les débats relatifs à cet objet n'ont fait apparaître que de très faibles réticences, essentiellement en ce qui concerne l'aspect financier. A Lausanne, au sein du Conseil communal, la demande d'une caution de 100 millions a reçu un accueil enthousiaste et un vote unanime. Ce projet serait-il aussi parfait que seul le soutien serait de mise?

Le vrai débat est étudié

En 1997, un groupe de chercheurs de l'EPFL a rédigé un rapport circonstancié et bien étayé qui mettait en question un certain nombre d'a priori. Il soulignait combien ce projet de métro devait être pensé dans une vision large des transports et des déplacements. Ces voix quelque peu discordantes ont été dénigrées au plus vite et leurs auteurs désignés d'un nom d'oiseau (les cacatoès). Au cours de ces dernières années, notre association est aussi intervenue à plusieurs reprises pour proposer des interfaces plus conviviales, pour une meilleure proximité des transports en commun et en faveur d'une approche plus globales des questions de transport. Lors des mises à l'enquête publique du m2, nous avons également demandé diverses améliorations qui à ce jour n'ont

reçu aucune réponse. C'est comme si on attendait le verdict des urnes pour nous dire ensuite, fort du soutien populaire, que nos propositions n'ont pas de légitimité...

Rappels de quelques faits

Il faut tout d'abord rappeler que l'avancement du projet de métro est étroitement lié à celui de l'usine TRIDEL. En effet, le projet de métro est le résultat d'un marchandage: plusieurs députés lausannois ont subordonné leur accord pour l'implantation de l'usine d'incinération à La Sallaz à la condition que les déchets soient acheminés par rail. Et ce rail serait utilisé simultanément pour le transport des personnes. Très rapidement, il a été déclaré que le flux des ordures ne pouvait se faire sur un axe de transport de personnes; les deux projets ont alors été dissociés.

Un avant-projet de métro a été ensuite commandé par le Conseil d'Etat. Le rapport rendu n'est à vrai dire pas un modèle du genre: les aspects architecturaux du tracé retenu ont été sur-étudiés au détriment d'une réflexion plus approfondie sur la globalité des transports dans la région lausannoise. Plus grave, cet avant-projet n'a ensuite fait l'objet d'aucun débat élargi ni d'amendement. Il est devenu pour ainsi dire tacitement la base d'élaboration du projet définitif sur lequel les citoyens sont appelés à se prononcer.

Suite en page 2 >>>

Méto m2 (suite)

Des questions fondamentales escamotées
Le comité du Mouvement pour la Défense de Lausanne regrette l'absence de débat qui empêche en définitive de rendre le projet meilleur. Nous déplorons tout d'abord l'absence d'une vision à moyen terme des transports dans la région lausannoise.

L'investissement très important consenti pour le métro m2 bloquera pour au moins une ou deux décennies tout autre projet d'envergure. Pourtant, face aux problèmes de trafic, dans le centre-ville ou en banlieue, face aux problèmes du bruit et de l'hygiène de l'air, il y a urgence à aller bien au-delà de ce simple axe nord-sud.

Une statistique récente a mis en évidence que seuls 3% des déplacements des Vaudois s'effectuent par bus ou tram alors que 85% des trajets sont confiés à la voiture. Pour infléchir cette tendance, seule une offre de transport pensée dans sa globalité a des chances de modifier dans le bon sens cette étonnante disproportion. Il ne s'agit plus d'améliorer tel axe ou tel autre, mais de penser en termes de chaîne de transport. Une chaîne n'est pourtant jamais plus solide que la plus faible de ses maillons. En ce sens le métro m2 sera certes un gros maillon bien solide, mais hélas accouplé à des bouts de ficelle.

Quelques autres sujets de réflexion

A Lausanne, sous prétexte de la pente, les options retenues pour les transports en commun ont été une suite

d'exceptions. Cela est un faux prétexte qui masque le manque de vision prospective. Alors que le métro TSOL et le LEB sont déjà deux systèmes techniquement incompatibles, le métro m2 sera encore d'une troisième technologie. Il ne pourra pas y avoir de synergie ni de combinaisons futures, ce qui est plus que regrettable. Ailleurs en Suisse (à Zug en particulier) on s'efforce de rapprocher le tram du train en utilisant des infrastructures communes, et avec le concept du plancher surbaissé. Moyennant une gestion réfléchie du flux de trafic privé, on arrive à des performances globales quasi aussi bonnes qu'un métro, avec des coûts inférieurs, avec une proximité plus grande pour l'utilisateur, une desserte plus fine et moins de ruptures de charge (transbordements). Cela nous semble aussi souhaitable pour la région lausannoise. On peut aussi se demander pourquoi le TSOL n'est pas prolongé jusque sous la place Saint-François pour améliorer le transbordement vers les lignes de bus. Il est aussi regrettable, pour des raisons financières, de renoncer à placer la station du m2 de la Gare CFF directement sous les quais et non de l'autre côté de la place. Enfin, croire ou faire croire que la seule réalisation du métro m2 jugulera le trafic automobile est un leurre.

Sans mesures d'accompagnement drastiques et coercitives, son effet sera sans effet notable sur le volume de trafic en ville.

Dans le bulletin Patrimoine lausannois n° 28, nous avons fait état de notre opposition au projet d'implantation d'un pavillon thaï dans le parc du Denantou. Dans l'intervalle, les nombreuses oppositions à ce projet, dont la nôtre, ont été balayées d'un revers de la main et le permis de construire délivré par la Municipalité. Cette déplorable décision a été notifiée aux opposants durant les vacances d'été; comme s'il fallait diminuer les risques de recours... La levée des oppositions est d'autant plus étonnante que l'implantation de ce pavillon est dérogatoire à plusieurs points de vue. De plus, le parc public du Denantou est un bien patrimonial communautaire, acquis pour être maintenu en espace vert.

Historique de l'acquisition du parc

Entre 1926 et 1928, le Conseil communal a délibéré sur l'opportunité de faire l'acquisition de cette partie de la campagne du Denantou. Les débats de l'époque mettent clairement en évidence que la volonté d'acheter cette propriété avait pour but de la soustraire à toutes constructions et de préserver cet espace pour les générations à venir. Il s'agissait d'en faire l'acquisition pour l'offrir aux Lausannois en tant que promenade et parc.

Quelques extraits tirés des bulletins du Conseil communal de ces années-là sont fort significatifs à ce propos:

«Nous admettons dès lors aisément qu'une construction quelconque... ne saurait être envisagée sans de graves inconvénients... Le ravissant nid de verdure dont le charme est si pénétrant, doit être conservé intact aux yeux de la population lausannoise... L'esthétique de ce délicieux coin de notre rive vaudoise ne doit en aucune façon être compromise.» (Bulletin du 7 décembre 1926).

«L'achat est motivé pour conserver intact cette belle perspective de verdure... Les raisons parfaitement judicieuses sont celles qui ont conduit la Municipalité dans les études importantes qu'elle a entreprises en vue de la réalisation des désirs exprimés par votre Conseil, désirs qui sont aussi les siens, comme ceux de la population de notre ville, laquelle apprécie à sa valeur le charme tout spécial de cette partie de notre territoire communal.» (Bulletin du 21 février 1928).



TRIDEL: un feuilleton à rebondissements

Le terrain sur lequel doit être implantée l'usine d'incinération des ordures TRIDEL est propriété de la Ville de Lausanne. Pour réaliser son projet, TRIDEL SA doit maintenant acquérir cette parcelle. La vente d'un bien-fonds communal est formellement de la compétence du Conseil communal. Une décision de l'organe législatif est cependant susceptible de référendum.

Pour éviter une telle occurrence, les exécutifs communaux et cantonaux ont décidé de feindre un différend quant au prix du terrain. Invoquant un prétendu intérêt public, ils règlent la transaction apparemment litigieuse par une procédure d'expropriation. Ce faisant, ils déposent le législatif de ses prérogatives et étouffent dans l'œuf toute velléité de référendum.

Un intérêt public douteux

Un groupe de citoyens et d'associations, réuni au sein d'un collectif nommé «Gestion rationnelle des déchets», estime que la clause de l'intérêt public n'est pas remplie et conteste donc l'expropriation du terrain.

Construire une usine dont le coût d'exploitation sera le plus élevé de Suisse est-il vraiment d'intérêt public? Bâtir une usine dans un milieu urbain est-ce un intérêt public supérieur à celui de la sauvegarde du cadre de vie des nombreux habitants vivant à proximité? Et l'intérêt public bien pensé ne commande-t-il pas de mieux utiliser le territoire en évitant une construction sur une parcelle vierge alors que des rénovations et agrandissements d'usines existantes sont parfaitement possibles et à un coût bien moindre?

Une planification obsolète

La planification de l'usine Tridel est basée sur un scénario d'évolution de la masse de déchets à traiter vieux de plusieurs années. A y regarder de plus près, ces projections sont fondées sur des chiffres de croissance démographiques surfaits. De plus, en appliquant le principe de causalité (pollueur-payeur) exigé par la législation fédérale, une réduction importante du volume à incinérer peut être logiquement attendu. Le MDL, constant dans sa position face à ce projet, poursuit son engagement en faveur de la qualité de vie en milieu urbain et participe donc au recours contre la procédure d'expropriation.

Le parc du Denantou

V Parc du Denantou

Le satyre verseur d'eau, du sculpteur Marcel Sandoz.

«La réputation d'une cité tient à beaucoup de choses... Elle tient aussi à son cadre, à ses promenades. Une nation n'est digne du sol et de son paysage qu'elle a reçus de la Providence, que lorsque, par tous ses actes, elle sait les conserver pour ses enfants... Je soutiens que la population lausannoise attend de vous une décision affirmative: elle veut l'acquisition du Denantou comme elle a voulu l'acquisition de Mon-Repos, celle de Montriond et de tant d'autres propriétés qui font aujourd'hui la splendeur de Lausanne, la joie et le délassement de ses habitants.» (Bulletin du 20 mars 1928).

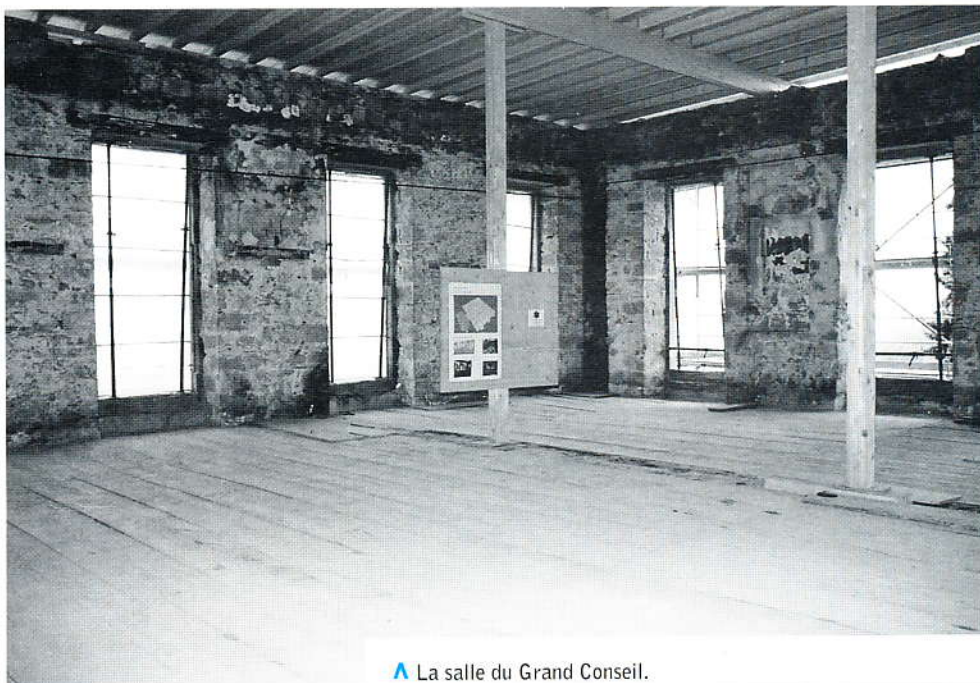
Le parc est propriété des Lausannois

Les extraits qui précèdent montrent à l'envi que le Denantou a été acquis pour être offert aux Lausannois. Des générations se sont succédé et ont su tant apprécier ce lieu que le préserver et l'embellir. Il n'y a donc aucune raison de brader aujourd'hui ce parc aux caprices du roi de Thaïlande relayés par la Municipalité. Le préavis de la Commission cantonale pour la protection de la nature relève que la justification du principe de construire ce pavillon à cet endroit relève exclusivement d'un souci de ne pas blesser un monarque étranger, qui a lui-même choisi l'emplacement... Qu'il n'y ait pas un diplomate capable de lui expliquer le statut légal et coutumier de cette parcelle laisse pantois. Et on peut s'étonner de voir la Municipalité se montrer plus encline à honorer un roi extrême-oriental plutôt que d'être sensible aux arguments de son peuple-souverain, véritable propriétaire de la parcelle en question.

Un recours qui s'impose

Ces éléments ont conduit notre association à déposer un recours contre cette décision. Même si notre qualité pour agir a été déniée à plusieurs reprises ces dernières années, nous osons croire que dans le cas particulier, les intérêts que nous défendons sauront être juridiquement valablement reconnus. Et espérer que le pouvoir judiciaire prononcera un arrêt hors de toute pression politique...

Bâtiment du Grand Conseil: la conservation s'impose



▲ La salle du Grand Conseil.

Le décor de boiseries a disparu, mais les murs subsistent, intacts.

Le sort du bâtiment du Grand Conseil vaudois, incendié en mai dernier, est en train de se jouer. De nombreux acteurs – outre l'administration cantonale, des députés, des architectes, des ingénieurs, des historiens, des archéologues – œuvrent de concert et la réflexion suit son cours.

Grâce à une récente journée de portes ouvertes, les citoyens ont pu visiter l'édifice, sous la direction de spécialistes. Le comité du MDL en a profité pour se forger une opinion définitive: le bâtiment du Grand Conseil mérite d'être conservé dans sa substance et ne saurait être partiellement ou totalement modifié. L'édifice, dont la structure remonte au moyen-âge (les archéologues ont découvert une porte datant sans doute du XIII^e siècle), a été considérablement agrandi et embelli en 1803. L'intérieur a hélas beaucoup souffert de l'incendie (décors en grandes partie disparus).

Mais les murs sont en bon état, le péristyle d'entrée conserve son exceptionnelle mosaïque de galets et sa façade monumentale à colonnes et fronton, ouvrage de molasse locale qui symbolise le siège du Parlement vaudois. Le MDL souhaite vivement que ces «vestiges» soient conservés et retrouvent leur fonction, sans que la structure ancienne ne soit altérée. MDL déplorerait un agrandissement de la salle du Grand Conseil si, pour le «confort», l'on ne pouvait se contenter de l'historique et le respecter. Une solution consisterait à laisser les députés au Palais de Rumine ou de construire une autre salle ailleurs. L'ancien édifice pourrait être alors réaffecté à des commissions, à des secrétariats, à des salles de réunions dont les députés déplorent pour l'instant le manque.